

## Cloches

Remontant à une origine très ancienne, l'usage des cloches ne s'est répandu dans les sociétés chrétiennes occidentales qu'aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, à partir de la province de Campanie en Italie, d'abord dans les monastères, puis dans les paroisses. Avec leur diffusion se forme dès le Moyen Âge un paysage sonore extrêmement dense qui structure à la fois l'espace et le temps collectif et constitue, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'un des principaux instruments de communication publique. Si la puissance des cloches dessine un espace de souveraineté et si chaque paroisse finit par posséder sa propre tonalité, ce sont avant tout les rythmes de la vie collective qui sont organisés par les sonneries campanaires. Très variable d'une localité à l'autre, de telle sorte qu'il demeure difficile à reconstituer, le réseau sonore que tissent les cloches comprend en général des registres de sonorité religieuse et civile, auxquelles s'ajoutent celles qui scandent la vie professionnelle.

Les cloches indiquent ainsi la succession des offices liturgiques quotidiens et reflètent même hors des édifices religieux certains des actes culturels qui y sont accomplis. Ce temps ordinaire de la célébration religieuse connaît des rythmes variables. La structure des heures canoniales est certes relativement stable (matines ou vigiles, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres complies), mais elle peut varier selon les saisons, ou correspondre, selon les époques, à des heures du jour et de la nuit différentes. A l'intérieur de cet ordre quotidien, des accentuations diverses peuvent également intervenir. L'angélus, qui fait l'objet d'une sonnerie spécifique, est ainsi d'abord une prière du soir, avant de devenir aussi une prière du matin et de midi. En France, Louis XI fait en 1472 de l'angélus de midi un moment particulièrement solennel d'oraison en faveur de la paix du royaume, impliquant la cessation de toute activité ; la pratique de l'angélus ne s'étend cependant que progressivement au cours de l'Ancien Régime avant de devenir au XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne le fameux tableau de Jean-François Millet (*L'Angélus*, 1858), l'emblème même de la piété rurale. Les cloches marquent aussi les temps forts du calendrier liturgique, en [67] sonnant pour les fêtes qui rythment le sanctoral et le temporal ou en accompagnant les différentes étapes des processions qui parcourent les agglomérations à l'occasion de ces fêtes. Elles contribuent aussi à la célébration religieuse des événements politiques les plus importants en convoquant la population aux *Te Deum* ou aux jeûnes. Elles signalent encore les phases centrales du cycle de vie des fidèles puisqu'elles retentissent souvent pour les naissances et les mariages et que le glas annonce toujours leur décès, appelant du même coup chacun non seulement à prier pour l'âme du défunt, mais aussi à se préparer à sa propre mort.

Au langage sonore déployé par l'Eglise se sont progressivement ajoutées des sonneries revêtues d'une signification civile. Les séances des instances officielles sont convoquées au son des cloches, les décisions de justice les plus graves, telles que les exécutions capitales, sont annoncées par la même voie ; le début de la journée, coïncidant souvent avec l'ouverture des portes de la ville, et la fin de la journée, avec la clôture des portes et le couvre-feu, sont communiquées par des cloches au son particulier, souvent désignées comme « Réveil-matin » et « Retraite », quand ce n'est pas l'appel aux services divins du matin et du soir qui servent à marquer en même temps le début et la fin de la journée. Toutes les cités se sont également dotées d'un « tocsin », qui alerte les citoyens au sujet des dangers qui les menacent et les appelle à la mobilisation. La capacité de produire ce discours sonore civil constitue alors l'une des formes d'exercice de l'autorité et l'un des symboles de la souveraineté : dans ces conditions, la prise des villes entraîne souvent la confiscation ou la destruction de ses cloches. Les institutions, comme les écoles, et l'activité économique se calent toujours plus sur des rythmes indiqués par des sonneries : elles signalent par exemple les heures d'ouverture du marché ou les phases de la journée durant laquelle les artisans dont les activités sont particulièrement bruyantes peuvent exercer leur métier.

L'ensemble de ces fonctions permet d'imaginer la densité d'une communication sonore qui sature l'air dans les agglomérations occidentales dès le Moyen Âge. Elle développe chez les contemporains une sorte d'alphabétisation auditive, une compétence à interpréter correctement un code sonore complexe qui distingue les tonalités des cloches, le nombre, le rythme et l'intensité des coups qui les frappent ainsi que la manière dont ils sont frappés (branle, volée, carillon...). Elle conduit cependant aussi les autorités ecclésiastiques et civiles à tenter de réglementer plus précisément, à partir de la fin du Moyen Âge, la quantité et la signification des sonneries. Cette époque correspond aussi à la diffusion de la technologie horlogère et à l'installation dans la plupart des villes d'horloges publiques, dont le timbre va [68] entrer en concurrence avec celui que produisent les clochers des villes et qui vont introduire un élément de régularité dans les rythmes aléatoires que les cloches scandaient jusque-là. A la suite de la Réforme protestante qui entraîne l'élimination d'une grande partie ou de toutes les fêtes du calendrier liturgique catholique, la présence sonore des cloches se réduit. La réforme tridentine va également entraîner des restrictions en limitant notamment le nombre de cloches par églises et en encadrant davantage le recours à ces dernières comme moyen de protection collective, qui constituaient auparavant une partie importante des fonctions qui leur étaient attribuées. Ce processus de contrôle et de réduction de la présence des cloches dans les environnements sonores connaît une accélération à l'époque de la Révolution, en particulier durant sa phase de déchristianisation au cours de laquelle un nombre très important de cloches seront saisies pour être fondues et servir à la fabrication de canons ou de billon. Si les cloches n'ont pas cessé de retentir aujourd'hui, leur présence s'est cependant à tel point atténuée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle qu'il devient difficile de se représenter aujourd'hui l'intensité et la complexité du langage sonore auquel les contemporains de l'Ancien Régime étaient familiers.

Corbin (Alain), *Les cloches de la terre : paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

Dohrn-Van Rossum (Gerhard), *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, trad. de l'all. par Olivier Mannoni, Paris, éd. Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 464 p.

Gonon (Thierry), *Les cloches en France au Moyen Âge : archéologie d'un instrument singulier*, Paris, Editions Errance, 2010, 198 p.

Gutton (Jean-Pierre), *Bruits et son dans notre histoire. Essai sur la reconstitution du paysage sonore*, Paris, PUF, 2000, 184 p.

Pomel (Fabienne) (dir.), *Cloches et horloges dans les textes médiévaux*, Rennes, PUR, 2012, 314 p.

Christian Grosse

Université de Lausanne, Faculté de théologie et de sciences des religions, Institut d'histoire et anthropologie des religions